



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-24

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-24 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à autoriser un usage spécifique de la classes d'usage « commercial local (C-01) » dans la zone C-404, à assouplir les normes d'implantation dans la zones H-311 et à apporter certaines corrections techniques à la zone H-313 et aux dispositions sur les piscines hors-terre* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019 et qu'il est entré en vigueur le 28 juin 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 8 juillet 2019.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier